

HP

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 6 avril 2021

Délibération n°04.2021.01

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 14.33%

TFPNB : 27.71%

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15.05%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29.38% (soit le taux communal de 2020 : 14.33% + le taux départemental de 2020 : 15.05%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de 29.38%

De varier les taux d'imposition en 2021 en les portant à :

TFPB : 29.88%

TFPNB : 28.18%

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Par :

Voix pour : **9** (Mme Martine CESARI, M Jean Claude FARADIAN, M Marc MERCIER, Mme Sandrine DURAN, Mme Fabienne QUIEVREUX, Mme Véronique LEGUILLOUX, M Xavier LUCIANI, M Sauveur COLANDREA M Eric PHILIPPE ayant donné pouvoir à M. Marc MERCIER)

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE de porter les taux de fiscalité à 29,88% pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties et à 28,18% au titre de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme le maire
Martine CESARI



210050

HE

DELIBERATION N°04.2021.01 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES

Nombres de membres en exercice : 11	Votes :
Nombres de membres présents : 8	- Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9	- Contre : 0
Pouvoirs : 1	- Abstentions : 0

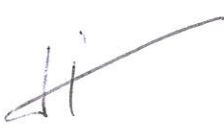
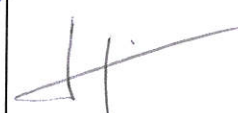
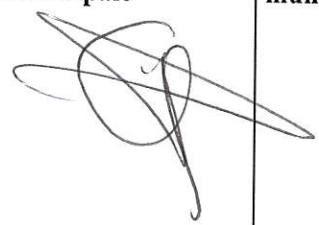
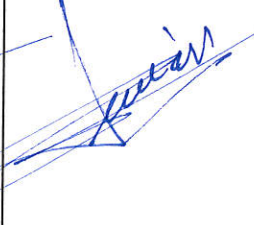
Présenté par le maire Mme Martine CESARI
Saint-Estève-Janson, le 12 avril 2021

Le maire,

M. Cesari



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire
 A Saint-Estève-Janson, le 12/04/2021
 Le conseil municipal

M FARADIAN Jean-Claude 1 ^{er} adjoint 	M MERCIER Marc Conseiller municipal 	M. COLANDREA Sauveur Conseiller municipal 	Mme DURAN Sandrine Conseillère municipale 	M. PHILIPPE Eric Conseiller municipal 
Mme. PAQUIS Nelly Conseillère municipale 	Mme. QUIEVREUX Fabienne Conseillère municipale 	M LEMOINE Olivier Conseiller municipal 	Mme LEGUILLOUX Véronique Conseillère municipale 	M. LUCIANI Xavier Conseiller municipal 

Transmise à la sous-préfecture
 le

Publiée ou notifiée le
**DOCUMENT CERTIFIE
 CONFORME**

Po/le maire,

Commune de Saint-Estève-Janson
Extrait du registre de délibérations
Séance publique du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze avril à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, le 6 avril 2021

Délibération n°04.2021.02

Objet : ADOPTION CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL CONTRE LA COVID 19

Madame le Maire expose

Dans le contexte inédit de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, il est essentiel pour les collectivités territoriales, pour envisager une sortie de crise sanitaire la plus rapide possible et un retour à une vie « plus normale », de mobiliser leurs moyens pour participer à la vaccination de plus grand nombre d'administrés du territoire français.

Dans ce cadre-là, un certain nombre de communes se sont accordées, après concertation, pour créer et financer solidairement le fonctionnement d'un Centre de vaccination intercommunal contre la Covid-19, installé sur la commune de Meyrargues.

Grâce à la mobilisation du corps médical, des professionnels de santé et des bénévoles de leurs territoires, cette gestion mutualisée et territorialisée de la vaccination vise à permettre la vaccination prioritaire des administrés de ces communes.

Le centre de vaccination intercommunal est destiné à recevoir et vacciner les personnes qui remplissent les conditions pour recevoir le vaccin, selon les critères définis par le Ministère des Solidarités et de la Santé et appliqués par la communauté médicale au fur et à mesure de leurs évolutions.

La convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, définit les relations entre les collectivités signataires ainsi que les modalités en matière de mise en place, gestion et fonctionnement du Centre et notamment les modalités de mise à disposition du bâtiment, du matériel et du personnel ainsi qu'un principe de contribution financière équitable entre les communes.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Madame le maire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Par :

Voix pour : 9 (Mme Martine CESARI, M Jean Claude FARADIAN, M Marc MERCIER, Mme Sandrine DURAN, Mme Fabienne QUIEVREUX, Mme Véronique LEGUILLOUX, M Xavier LUCIANI, M Sauveur COLANDREA, M Eric PHILIPPE ayant donné pouvoir à M. Marc MERCIER

Voix contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE d'approuver la convention de mutualisation pour la mise en place d'un centre de vaccination intercommunal contre la Covid-19.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute décision concernant son exécution

Mme le maire
Martine CESARI



210052

DELIBERATION N°04.2021.02 : ADOPTION CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE VACCINATION INTERCOMMUNAL CONTRE LA COVID 19

Nombres de membres en exercice : 11	Votes :
Nombres de membres présents : 8	- Pour : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9	- Contre : 0
Pouvoirs : 1	- Abstentions : 0

Présenté par le maire Mme Martine CESARI

Saint-Estève-Janson, le 12 avril 2021

Le maire,



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire

A Saint-Estève-Janson, le 12/04/2021

Le conseil municipal

M FARADIAN Jean-Claude 1^{er} adjoint 	M MERCIER Marc Conseiller municipal 	M. COLANDREA Sauveur Conseiller municipal 	Mme DURAN Sandrine Conseillère municipale 	M. PHILIPPE Eric Conseiller municipal
Mme. PAQUIS Nelly Conseillère municipale 	Mme. QUIEVREUX Fabienne Conseillère municipale 	M LEMOINE Olivier Conseiller municipal 	Mme LEGUILLOUX Véronique Conseillère municipale 	M. LUCIANI Xavier Conseiller municipal

Transmise à la sous-préfecture

le

Publiée ou notifiée le

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Po/le maire,